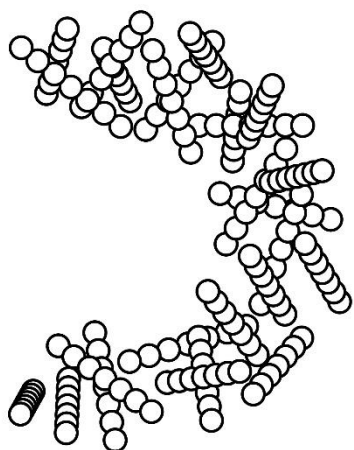


Cahier des charges de l'appel à projet de l'Arc de l'innovation



ARC.
INNOVATION
GRAND PARIS

Sommaire

Présentation de l'arc de l'innovation	2
Objectifs de l'arc de l'innovation.....	2
Présentation de l'appel à candidatures de l'Arc de l'Innovation	4
Objectifs de l'appel à candidature:	4
Autres projets	5
Localisation du projet.....	6
Calendrier de l'appel à candidature	6
Eligibilité du projet	7
Dossier de candidature :.....	7
Etapas de candidature :.....	7
Pièces administratives requises	7
Critères de sélection des projets.....	9
Mécanique de financement:	10
Engagements.....	Erreur ! Signet non défini.

Présentation de l'arc de l'innovation

L'Arc de l'Innovation constitue un territoire à fort potentiel, dessinant un arc à l'Est de Paris, de part et d'autre du périphérique.

Il connaît des perspectives exceptionnelles : Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, grands projets urbains - Portes et Places de Paris, Petite ceinture ferroviaire, Paris Nord-Est, Bercy-Charenton, et il bénéficiera aussi du projet de Grand Paris Express et de l'aménagement de 80 quartiers de gares. Il accueille des communautés foisonnantes de 600 acteurs institutionnels, grands comptes, élus, start-up, instituts de recherche.

C'est dans l'Arc de l'Innovation, plus qu'ailleurs dans la métropole du Grand Paris, que se développent des industries créatives, le secteur du numérique, l'entrepreneuriat social et solidaire. C'est là aussi que se concentrent la majorité des incubateurs, pépinières, accélérateurs, espaces de coworking et fablabs métropolitains. C'est là enfin qu'éclorissent de très nombreuses expérimentations urbaines et citoyennes : jardins partagés, micro-fermes, recycleries, friches culturelles ...

Est Ensemble, Grand-Orly Seine Bièvre, Paris et Plaine Commune, avec l'appui de la Banque des Territoires, ont choisi d'accompagner, d'amplifier et d'orienter cette dynamique, en initiant l'Arc de l'Innovation.

Objectifs de l'arc de l'innovation

Afin d'amplifier la dynamique de l'Arc, de favoriser la visibilité des acteurs et des initiatives existantes, ainsi que l'émergence de projets, Paris&Co lance cet appel à candidature à destination des porteurs de projets sur ce territoire. Son but : Détecter et renforcer des projets innovants à fort ancrage territorial, notamment via un abondement financier et en compétences pour les projets sélectionnés.

In fine, cette action aura aussi pour objectif :

- D'analyser les bonnes pratiques, les réussites et les échecs pour les partager et capitaliser sur les expériences au service du développement vertueux des villes de demain,
- De renforcer l'attractivité du territoire et assurer la visibilité des projets de manière mutualisée,
- Célébrer l'innovation avec les acteurs locaux et les partenaires par l'organisation d'événements fédérateurs, œuvrant pour la création d'un grand réseau des acteurs de l'innovation.

L'Arc de l'innovation a été conçu pour apporter un mieux vivre aux habitants des quartiers populaires, c'est pourquoi le critère de l'ancrage local est déterminant pour assurer le développement de ces quartiers.

L'ancrage local peut s'incarner par tout ou partie des axes de travail suivants :

Contribuer au développement économique local et la création d'activités

- **Participer localement au développement de nouvelles activités.** Permettre des retombées économiques directes (opportunités d'emplois, services aux habitants,...).
- **Avoir recours au réseau local** pour soutenir le dynamisme commercial et les services (ex : Restauration, entretien, bureautique, artisanat, commerces culturels de proximité, compétences linguistiques, ESS...).
- **Contribuer à la diversification du tissu commercial et des activités existantes.**

Contribuer à l'emploi local et l'insertion

- **S'engager à proposer en priorité les opportunités d'emploi aux habitants.**
- **Contribuer à la formation, favoriser l'éducation** (ex : faire découvrir de nouveaux métiers, engagement à la formation, accueil de stagiaire, opportunités de première embauche à des jeunes en difficultés).

Contribuer à l'attractivité et à la revalorisation de l'image du quartier

- **Participer au rayonnement du quartier** en communiquant sur l'inscription de son activité dans un territoire.
- Contribuer à l'attractivité du quartier **en développant un domaine de compétence ou de savoir-faire sur le territoire** en cohérence avec les écosystèmes locaux centrés sur des filières (ex : numérique, santé, silver économie, ESS...).
- **Participer à la communauté d'acteurs de l'Arc de l'Innovation et développer des partenariats locaux** : acteurs économiques (grands comptes privés, TPE-PME, aménageurs, bailleurs, commercialisateurs, ESS...), politiques (opérateurs et services des collectivités locales), associatifs, sociaux, culturels, écoles, établissements d'enseignement supérieur (création de partenariats avec les universités de proximités,...), autres acteurs de l'innovation,...

Participer à l'animation du territoire, à l'inclusion et à la vie de quartier

- **Tisser des liens avec des associations locales** pour participer à la vie de quartier et disposer d'une plus grande visibilité auprès des habitants.
- **S'ouvrir au grand public** pour faire découvrir les nouvelles activités économiques aux habitants, aux groupes scolaires, aux étudiants, aux chercheurs, aux enseignants, aux entreprises,...
- **Organiser des événements** comme par exemple des journées portes ouvertes, des rencontres entre le milieu de l'innovation et les habitants du quartier, des présentations des métiers à des jeunes des différents quartiers (ex : École 42, Innovation Factory), des ateliers découvertes, des expositions, des balades dans le quartier,...
- **Utiliser des outils de collaboration et de co-construction** dans le but d'échanger entre les nouveaux acteurs économiques, les habitants, les associations et les acteurs locaux pour co-construire, créer du lien, engager des démarches citoyennes,...

Favoriser l'inclusion et le lien avec les populations les plus fragiles

Présentation de l'appel à candidatures de l'Arc de l'Innovation

Objectifs de l'appel à candidature:

Cet appel à projet concerne **tout projet innovant sur le territoire de l'arc de l'innovation**, à impact local et répondant aux enjeux urbains.

Les porteurs de projet devront justifier l'ancrage local de leur proposition (cf. supra). Ce dispositif s'adresse à tout type de projet et sur tous les domaines d'activités et d'innovation au service de l'amélioration de la ville et de la vie des habitants.

Sont cependant plus particulièrement recherchées des projets répondant aux enjeux suivants :

Economie locale

- Revitalisation des centre-villes: programmation et animation des commerces de proximité
- Systèmes alimentaires locaux, agriculture urbaine (nouvelles techniques, technologies et usages)
- Circuits courts
- Nouveaux outils et usages de consultation citoyenne et d'animation locale, soutien par le numérique

Economie circulaire

- Offre des acteurs économiques: approvisionnement durable, nouveaux designs
- Demande et comportement des consommateurs: consommation collaborative, utilisation, réemploi, réparation, allongement de la durée d'usage
- Gestion des déchets: recyclage

Fabrication urbaine

- Production locale innovante de haute qualité, et écologique, créateurs

Efficacité énergétique

- Toute solution innovante permettant la réduction de la consommation énergétique dans la ville dense

Mobilités

- Amélioration du transport des biens et des personnes, réduction des nuisances et de l'impact environnemental
- Logistique du dernier km et des derniers 100m

Qualité de vie / inclusion / lien social

- Innovations d'usage ou plateformes permettant de renforcer le lien avec les populations les plus fragiles
- Toute solution innovante permettant d'améliorer le lien social à l'échelle locale

Economie collaborative

- Plateformes et solutions d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit et des plateformes d'offres commerciales

Accès à l'emploi

- Formation,
- auto-formation
- Mooc

Santé

- Solutions innovantes facilitant l'accès aux soins
- Silver economy

Autres projets

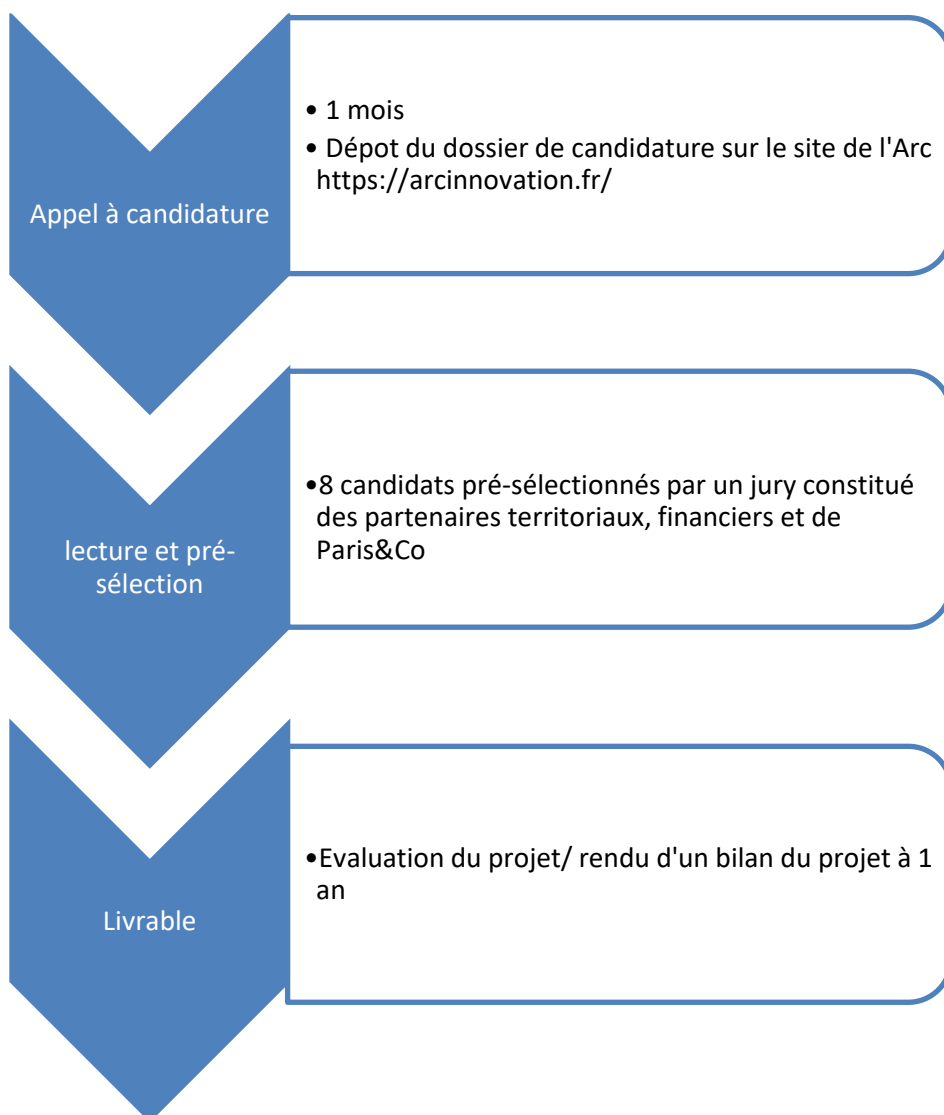
Les thématiques précédentes (et les exemples cités) sont des thématiques privilégiées sur lesquelles des propositions sont attendues. Cependant, tout projet pilote innovant, traitant de l'amélioration de la ville et de la qualité de vie des usagers au niveau local, sera étudié.

Localisation du projet

Le projet devra s'inscrire sur le territoire de l'Arc de l'innovation :

A l'est de Paris, de part et d'autre du boulevard périphérique, de la porte Pouchet à la porte de Vanves.

Calendrier de l'appel à candidature



Candidature :

Eligibilité du projet

Dossier de candidature :

Pour déclarer sa candidature, le porteur de projets répondra aux questions du formulaire de candidature en ligne avant le 22 mars décembre 2019. Les lauréats de ce 2ème appel à projets obtiendront une dotation de 8000 euros. Ils bénéficieront également du suivi d'un mentor et d'une mise en lumière de leurs projets afin de gagner en visibilité (site internet, réseaux sociaux, événements et rencontres). Aussi, aux côtés de la plateforme de crowdfunding Ulule, nous proposons un accompagnement aux lauréats pour leur campagne de financement participatif.

Le comité de sélection prendra notamment en compte le caractère innovant du projet, son ancrage local et sa localisation dans la zone de l'Arc de l'innovation.

Etapes de candidature :

1/ Répondez au formulaire de candidature situez sur la page : <https://arcinnovation.fr/aap> en cliquant sur le bouton « candidatez »

2/ Remplissez le questionnaire de candidature, dont le contenu est détaillé ci-dessous

3/ Joindre à la fin du questionnaire les documents demandés :

Pièces administratives requises (merci de nous envoyer en pièce-jointe les documents suivants) :

- Si votre structure est déjà créée: statuts de l'entreprise/association, Kbis, attestation de SIRET, SIREN.
- Copie de carte d'identité en cours de validité du représentant légal
- Logo HD si existant
- 1 document word (5 pages) OU un power point (10 slides maximum) illustrant concrètement le projet et les actions que vous menez : visuel et synthétique
- Facultatif : le lien d'une vidéo en ligne qui parle de votre projet
- Tout autre document que vous souhaitez porter à l'attention de l'Arc de l'innovation

Détails du questionnaire

I. Identité du porteur de projet

Dans cette partie, il vous sera demandé de nous fournir des informations de base relatives à la structure et à ses éventuels partenaires ou personnes en charge de l'exploitation de l'activité : nom, prénom, date de naissance, intitulé de poste au sein de la structure, adresse mail, numéro de téléphone, situation professionnelle actuelle (en activité, demandeur d'emploi, etc).

II. Votre structure

Cette partie sera relative à la description informative du projet : nom, statut juridique de la structure, date de création, localisation, secteur d'activité et description de l'activité (objectifs, finalités, champs d'intervention, publics bénéficiaires), nombre de salariés ou bénévoles.

III. Votre projet

Ici, nous irons plus en détails dans la description de la structure/projet.

- Il vous sera ainsi demandé d'indiquer une **thématique** et de déterminer un **secteur d'activité** (économie locale, économie circulaire, santé, mobilité, etc).
- Il faudra également **résumer votre projet** en quelques lignes,
- Justifier que le projet répond aux critères établis : décrire le **caractère innovant** du projet, son **caractère local et positif** ou du moins son impact (création d'emploi, animation du quartier),
- **Préciser l'état d'avancement du projet** : bilan sur les réalisations existantes du projet ou l'étape actuelle du projet, les résultats attendus,
- **Présenter** les étapes restantes dans la réalisation du projet et le calendrier de préparation jusqu'à la mise en place effective du projet
- Décrire **votre vision du projet à moyen et long terme** (développement du projet, potentiels de changement d'échelle, territoires visés)

IV. Financement du projet

Cette partie attrait au financement du projet : le budget et les principaux postes de dépenses budgétaires. Il sera également important de savoir si le porteur de projet a déjà réalisé une campagne de crowdfunding au préalable pour le projet en question.

V. Arc de l'innovation

Le but de cet appel à projet est de dynamiser l'Arc de l'Innovation ; ici il vous sera demandé en quoi votre projet peut contribuer à ce dessein (synergies, création d'outils, ...).

VI. Pièces à joindre à la candidature

Joindre les pièces citées plus haut.

Critères de sélection des projets

La sélection des dossiers de candidature sera assurée par un comité composé de l'équipe de projet Paris&Co en charge du pilotage de l'appel à projet, des partenaires territoriaux de l'Arc de l'innovation (Est Ensemble, Grand Orly Seine Bièvre, Ville de Paris, Plaine commune), des partenaires premium du programme (Altarea Cogedim, BNP Paribas Real Estate, Icade, Kaufman & Broad, Nexity, Poste Immo,).

Les propositions seront examinées, puis sélectionnées selon les critères suivants :

- Le **caractère innovant du projet (voir thématiques suggérées plus haut)**.
- L'adéquation du projet avec les **objectifs de l'Arc de l'innovation** (notamment **l'ancrage local**)
- **L'expertise du porteur de projet**
- **La faisabilité financière, technique et organisationnelle** du projet (gestion, localisation, équipe projet, organisation...);
- La cohérence globale du projet en matière de **développement durable, de résilience et d'apport à la qualité de vie des citoyens**

Dans le cadre de l'examen des dossiers, l'Arc de l'innovation pourra prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'il jugera utile et se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

Il est précisé que l'Arc de l'innovation et les partenaires du programme ne sont tenus par aucun délai pour la désignation des lauréats et qu'ils se réservent, en outre, le droit de ne pas donner suite à la consultation.

Conditions financières :

Mécanisme de financement:

Les lauréats bénéficieront d'un abondement de 8000€ par projet.

La dotation financière ne pourra être versée qu'aux lauréats ayant un numéro de SIRET OU un numéro de RCS OU un numéro de WALDEC (associations). Tout projet lauréat éligible à la dotation aura jusqu'à 6 mois pour éditer une facture. Il devra se rapprocher de Mr Obadia, secrétaire général de Paris&Co, pour la formalisation de ce document. Passé le délai de 6 mois après l'annonce des lauréats, la dotation ne sera plus valide.

Aussi, pour ceux désireux d'augmenter leurs ressources financières, ils pourront réaliser aux côtés de la plateforme de crowdfunding Ulule, une campagne de financement participatif.

Charte d'engagement:

Cette charte d'engagement vise à définir les objectifs et les conditions de l'abondement financier reçu par le lauréat. Elle sera signée par Paris&Co, qui pilote le projet de l'Arc de l'innovation et vous, structure bénéficiaire de la subvention.

- Le candidat lauréat autorise l'Arc de l'Innovation à communiquer sur le projet primé et si pertinent, la structure qui le porte, sur les réseaux sociaux, le site internet de l'arc de l'innovation, dans les médias, ainsi que sur différents supports de communication (capsule vidéo, dépliant imprimé...) dans le cadre de la promotion de l'Arc de l'innovation.
- Le candidat lauréat s'engage à parrainer un lauréat de l'Arc de l'innovation l'année suivante.
- Le candidat lauréat s'engage, s'il est présent sur ces réseaux, à liker la page facebook et le compte twitter de l'Arc de l'Innovation et relayer les publications concernant son projet, et les prochains appels à candidature.
- Le candidat lauréat s'engage à fournir un bilan auprès de l'équipe de l'Arc de l'innovation au terme d'une année révolue après le mail d'annonce des lauréats.
Ce bilan devra contenir:
 - Les étapes clés déjà réalisées et les objectifs atteint/en cours
 - Un retour des succès et difficultés rencontrés
 - Quelques chiffres clés résumant la réalité du projet (ex : nb de personnes impactées, emplois créés, nombre d'actions réalisées, CA, fréquentation, empreinte écologique...)
- La dotation financière ne pourra être versée qu'aux lauréats ayant un numéro de SIRET OU un numéro de RCS OU un numéro de WALDEC (associations).
Tout projet lauréat éligible à la dotation aura jusqu'à 6 mois, après le mail d'annonce des lauréats par l'équipe de l'Arc de l'innovation, pour éditer une facture. Il devra se rapprocher de Mr Obadia, secrétaire général de Paris&Co, pour la formalisation de ce document. Passé le délai, la dotation ne sera plus valide.
Mail d'envoi de la facture :
Raphaël OBADIA - secrétaire général de Paris&Co : raphael.obadia@parisandco.com
Copie: Lucie Torres – Responsable Arc de l'innovation : lucie.torres@parisandco.com